



Aïkido Orange Club

Photo

Saison 2018-2019

Joindre à cette fiche remplie et signée,
Un certificat médical daté de moins de 3 ans
1 photo si déjà pratiquant, 2 photos si première inscription

Passeport Aïkido

N° de licence : _____
Certificat médical : _____
Cadre réserve au club

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Date de naissance : ____/____/____

Tél : _____

Courriel : _____

Cotisation

140 euros
licence comprise,
2 cours d'essai gratuits
(voir règlement intérieur 6.4)
Abattement de 10% dès le
troisième adhérent de la
même famille.

Pour les enfants mineurs : autorisation parentale

Je, soussigné(e) Madame, Monsieur _____, mère, père ou tuteur légal de
l'enfant _____

autorise n'autorise pas

autorise n'autorise pas

autorise n'autorise pas

mon enfant à participer aux sorties du club;
le responsable à prendre, sur avis médical, toutes dispositions
nécessitées par l'état d'urgence médicale de mon enfant;
à prendre en photo ou vidéo mon enfant pendant les activités
au sein du club et à les publier pour promouvoir les activités
du club ou de la fédération.

Modalité de paiement

Réglé la somme de _____ € en espèces par chèque nombre de chèques

Banque _____ N° de chèque _____ / _____ / _____

(Dernier chèque en date du 31 décembre 2018)

Je certifie avoir été informé(e) de la possibilité de souscrire à une individuelle accident complémentaire (voir au dos).

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur (un extrait se trouve au dos) et de l'avoir approuvé.

Je certifie avoir rempli le questionnaire médical dans le cas où mon certificat médical date de moins de 3 ans.

fait le _____

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

**Extrait du règlement intérieur de l'Aïkido Orange Club
Obligation et responsabilité de l'association**

Cours

Les cours sont assurés toutes les semaines pendant toute la période scolaire hors vacances et jours fériés et exceptionnellement à des dates précisées par le professeur lors des vacances scolaires, ces dates seront confirmées sur le panneau d'affichage de l'association ainsi que sur le site du club (<http://aikido-orange-club.weebly.com>) et le Facebook. Selon les activités, les cours peuvent être annulés (stage, réfection de la salle, salle indisponible, autres circonstances exceptionnelles ...). Ils seront signalés lors des cours précédents sauf imprévus et cas exceptionnel.

Article 6-4 : COURS D'ESSAI

Deux cours d'essai gratuits sont proposés. Les formalités administratives d'usage de déclaration d'adhérent auprès la FFAB étant compliquées à suivre pour les cours d'essai, il est demandé au pratiquant de signer une décharge précisant son entière responsabilité en cas de blessure envers autrui ou lui-même.

Obligation et responsabilité des parents ou accompagnateurs

Les personnes chargées d'amener les enfants aux cours doivent impérativement s'assurer de la présence du professeur dans le dojo.

Elles en sont donc responsables jusqu'à l'heure de début du cours (ou jusqu'à l'heure d'arrivée du professeur si celui-ci devait exceptionnellement être en retard). Par conséquent, le professeur n'est responsable des enfants que pendant la durée du cours. Il n'en n'est pas responsable :

- ◆ en dehors des heures de cours
- ◆ si l'enfant ne s'est pas présenté au cours
- ◆ en cas de cours annulé

Les personnes chargées de récupérer les enfants devront être présentes dans le hall dès la fin du cours.

Les pratiquants sont tenus de respecter les horaires des cours et doivent par conséquent arriver à l'heure. Si le retard est trop important, le professeur s'autorise le droit de refuser la pratique (échauffement ou préparation incomplète).

Ils ne pourront quitter le tatami avant la fin du cours sans en avoir averti le professeur et préalablement demandé l'autorisation au professeur en début d'heure.

Pour la sécurité de chacun, la présidente et l'enseignant se gardent le droit et la responsabilité de renvoyer immédiatement toute personne qui compromettrait la pratique d'autres participants, ou qui aurait une attitude inappropriée ou dangereuse, tiendrait des propos irrespectueux ou aurait des gestes déplacés.

Le règlement intérieur est à votre disposition sur simple demande de votre part et également sur le site du club.

La présidente

Individuelle accident complémentaire (se trouve aussi dans le passeport)

ADHESION VOLONTAIRE			REMBOURSEMENT D'INDEMNITES JOURNALIERES		
ASSURANCE COMPLEMENTAIRE			LICENCE A OPTION N° 31.767.259		FRANCHISE
GARANTIES ACCORDEES	OPTION I	OPTION II	OPTION III	OPTION IV	
Décès	<16 ans : 7.622,45 € >16 ans : 45.734,71 €		Néant	Néant	Néant
Invalidité Permanente	45.734,71 €	76.224,51 €	Néant	Néant	Néant
Invalidité Permanente >ou = à 60 %	91.469,41 €	152.449,02 €	Néant	Néant	Néant
Frais médicaux/ pharmaceutiques/chirurgicaux	300 % du tarif de convention de la Sécurité Sociale	300 % du tarif de convention de la Sécurité Sociale	Néant	Néant	Néant
Indemnités Journalières et/ou Allocations Quotidiennes et/ou Frais Supplémentaires	30,49 €/jour avec un maximum de 365 jours	45,73 €/jour avec un maximum de 365 jours	15,24 €/jour avec un maximum de 365 jours	30,49 €/jour avec un maximum de 365 jours	Néant
Frais de remise à niveau scolaire	30,49 € par enfant et par jour avec un maximum de 1.524,49 €	45,73 € par enfant et par jour avec un maximum de 3.048,98 €	15,24 € par enfant et par jour avec un maximum de 914,69 €	30,49 € par enfant et par jour avec un maximum de 1.524,49 €	5 jours
Forfait Optique/Dentaire	NEANT	762,25 €	NEANT	NEANT	/
PRIMES	T1 : 45,73 € TTC	T2 : 67,69 € TTC	T3 : 25,61 € TTC	T4 : 37,50 € TTC	/